

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Fabienne Gautier*

*Date de dépôt : 3 décembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Manifestation altermondialiste du 28 novembre 2009 : quel coût pour le contribuable ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La manifestation du 28 novembre 2009 contre l'Organisation mondiale du commerce a dégénéré. Plusieurs centaines de casseurs y ont participé, incendiant des voitures et brisant des vitrines.

Le département des institutions avait pris le risque d'autoriser la manifestation et d'autoriser de surcroît un itinéraire traversant le Centre-Ville. Pour pallier - pensait-il - le risque de débordement, le département avait fait appel non seulement à la police genevoise, mais à des contingents de divers cantons. Ce déploiement de forces n'a malheureusement pas suffi à conjurer un risque pourtant prévisible.

Après la manifestation, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il indemniserait les victimes des actes de violence, pour autant qu'elles ne soient pas assurées.

On peut en déduire que la décision erronée d'autoriser la manifestation a engendré un coût important pour l'Etat, et donc pour le contribuable. Ce coût comprend les heures accomplies par les policiers genevois et confédérés, ainsi que les indemnisations, notamment. Les contribuables genevois sont en droit de connaître ce coût.

***Le Conseil d'Etat peut-il indiquer avec précision le montant total des coûts directs et indirects assumés par l'Etat au titre de la manifestation du 28 novembre 2009 ?***